

Sous dôme #2

Règlement de l'appel à films

Sous dôme est un festival qui a pour vocation de faire découvrir au grand public la diversité des arts numériques immersifs aux publics initiés comme aux curieux.

Cette deuxième édition enrichie propose une variété d'offres et de formats afin de dessiner un panorama de la création immersive, sous dôme. La Festival se tiendra du 22 au 24 mars 2024 avec au programme des projections 360°, des tables rondes, une Masterclass, un workshop et des démonstrations VR et performances live.

1. Le planétarium

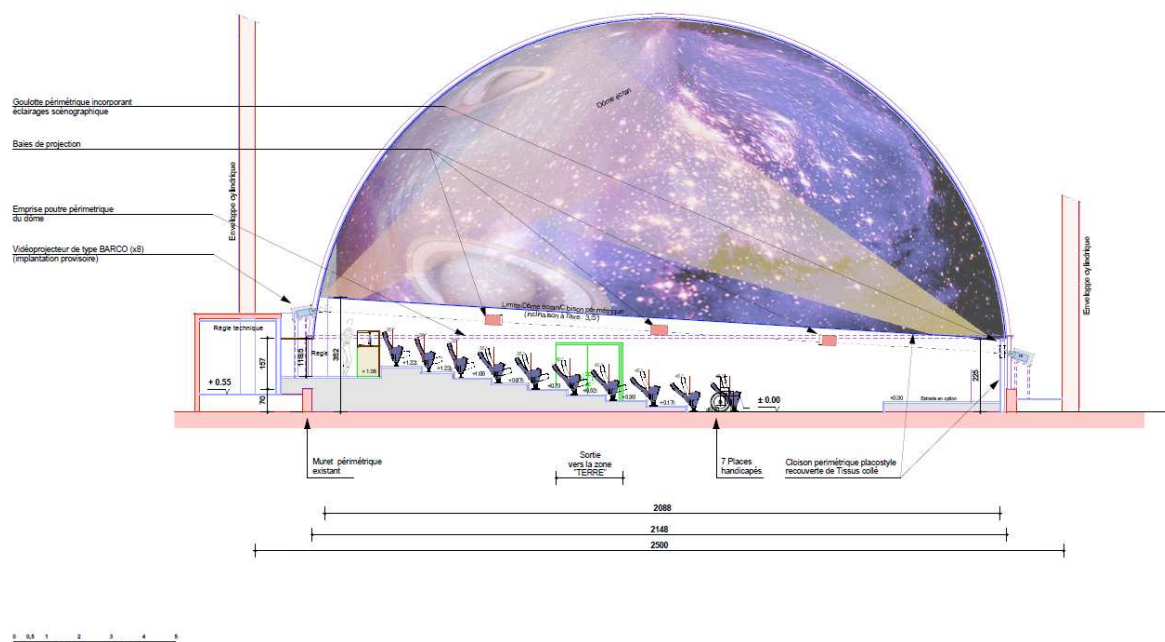
Les projections des films et la Masterclass se dérouleront dans le planétarium.

La salle est composée :

- D'un écran de 21.5m de diamètre, blanc, perforé, 170° sur le méridien et 360° sur l'horizon.
- De 265 sièges dont 7 destinés aux personnes à mobilité réduite.
- De 10 vidéoprojecteurs Sony GTZ 280, 2500 lumens qui assurent la projection pour une équivalence de 8K.

L'inclinaison de la salle est de 5°.

Le système prend en charge 7 canaux au total, dans une disposition 5.1 classique + zénith.



2. Soumission des films

Les films soumis doivent avoir une durée comprise entre trois et douze minutes, générique compris. En cas de sélection, ils feront l'objet d'une compilation lors de sessions de 35 minutes environ.

Les fichiers suivant les spécifications techniques sont décrites au paragraphe 5.

Une attention particulière sera portée aux efforts pour utiliser la projection 360° du dôme, à la narration des œuvres ainsi qu'à la spatialisation sonore.

Les œuvres VR ne sont pas acceptées.

Renseignements : planetarium@universcience.fr

3. Règlement

3.1. Les artistes ou sociétés de production peuvent soumettre leurs films jusqu'au 31 janvier 2024 à 23h59, heure française (GMT+1).

3.2. Les artistes ou sociétés de production peuvent soumettre jusqu'à trois films mais seul un film par artiste ou société de production pourra être sélectionné.

3.3. La soumission s'effectue via la plateforme [Microsoft Forms](#) et les films seront déposés sur la FileSender

- Le film avec les caractéristiques suivantes
 - Résolution preview:
 - 2k (2048 x 2048 pixels) max
 - 30fps ou 60fps
 - Conteneur MPEG-4
 - h.264 (AVC) or h.265 (HEVC), 30 Mbit/s max
 - Stereo ou 5.1, inclus dans la vidéo
 - Le fichier est nommé de la manière suivante : Auteur_Nom de l'œuvre.mp4
 - Durée des films entre trois et douze minutes.
 - Date de production : après le 1er janvier 2020
- Deux à trois visuels l'œuvre (formats portrait et paysage) et d'un texte de présentation de l'œuvre de 5 lignes pour les éléments de communication (support papier et /ou Internet, présentation en salle). Les visuels seront accompagnés de leurs copyrights respectifs.

3.4. Le film déposé est soumis dans sa version définitive tel qu'il sera présenté en cas de sélection.

En soumettant votre film au Festival **Sous dôme** vous garantissez à Universcience la détention des droits et autorisations des ayants-droits des films et visuels pour leur diffusion lors du Festival à des fins de promotion.

4. Rémunération

L'inscription des films est gratuite

L'artiste ou le collectif d'artistes ou la société de production dont le film a été sélectionné ne pourra se prévaloir d'une rémunération autre que la rémunération forfaitaire : 300 €TTC maximum.

Universcience s'engage, en cas de sélection, à ne diffuser le film que lors du Festival et pour un nombre maximal de 4 diffusions publiques

5. Spécification techniques des films sélectionnés

Si votre film est retenu, l'ensemble des fichiers devra être accessible via un lien de téléchargement (via FTP, Dropbox, Google Drive ou une autre plateforme de votre choix) à communiquer à l'adresse : planetarium@universcience.fr

La version définitive sera à fournir avant le 25 février 2024 à 23h59, heure française (GMT+1) selon les spécifications techniques suivantes :

La vidéo

- Encodage : Les encodages devront être produits avec FFmpeg, en utilisant les options de sortie suivantes :

```
-vf "scale=out_range=full" -an -c:v libx264 -preset slow -crf 18 -  
pix_fmt yuv420p -x264-params "aq-mode=3:fullrange=on " -maxrate  
80M -bufsize 10M
```

Si l'encodage est fait à partir d'une séquence d'images, n'oubliez pas de spécifier la fréquence (30 ou 60 fps) en ajoutant l'option -r 30 (ou 60) avant l'option -i.

Si vous ne pouvez pas installer FFmpeg, une séquence d'images JPG peut être fournie à la place, en dernier ressort.

Merci de ne pas fournir de vidéos encodées par Adobe Media Encoder ou un autre logiciel qui produit des fichiers incompatibles avec notre système de lecture.

- Pas de son incorporé (livré séparément)

L'audio

- Stéréo, 5.1 ou 5.1 + zénith
- Formats acceptés :
 - WAV, 48kHz, 16 ou 24 bits signé little endian
 - FLAC, 48kHz, 16 ou 24 bits
 - AAC, 48kHz, 64kbit/s ou plus par canal

Toutes les livraisons seront effectuées à raison d'un fichier "mono" par piste. Par exemple, 2 fichiers seront livrés pour une source stéréo ; 6 fichiers pour une source 5.1, 7 pour une source 5.1+zénith

Chaque fichier devra porter le même nom que la vidéo qu'il accompagne, en ajoutant en dernière position l'identifiant du canal, précédé d'un espace ou d'un underscore. Par exemple, pour une source stéréo, on pourra trouver les fichiers "Super Auteur_Projet 42_L.wav" et "Super Auteur_Projet 42_R.wav"

Nomenclature des canaux :

- FL : avant gauche (Front Left), peut être abrégé en "L" si la source n'a pas de canaux arrières
- FR : avant droit (Front Right), peut être abrégé en "R" si la source n'a pas de canaux arrières
- RL : arrière gauche (Rear Left)
- RR : arrière droit (Rear Right)
- C : centre (Center)
- LFE : basses (Low Frequency Effects)
- Z : zénith (non standard)